



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E104731

VALABLE JUSQU'AU 17/02/2026

ÉDITÉ LE

21/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CARCASSONNE 511504409

Siret : 511 504 409 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9265308

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4803860404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4803860404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SARL ECOCLIMAT

11 RUE RIQUET  
11400 CASTELNAUDARY

Téléphone : 06 03 89 30 05

Portable : 06 03 89 30 05

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@ecoclimat.fr

Responsabilité légale :

DUTERTRE JULIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231      | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 18/02/2025           |
| 5311 PROB | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE                        | 16/09/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021         |
| o Ventilation mécanique       | 16/09/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.